

Certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

RS5722 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344, 333
Formacode(s)	44587, 42826
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Partenaires habilités

316 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 316 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTEURS-VOLONTAIRES EN SAUVETAGE ET SECOURISME	84244912600023	Former et organiser l'évaluation
ACTION SAUVETAGE	41485490100017	Former et organiser l'évaluation
ACTION SECOURS 47	50156051000023	Former et organiser l'évaluation
ADPC 83 ASS DPT PROTECT CIVILE	31413843900034	Former et organiser l'évaluation
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANCAIS A L'ETRANGER	18000608200077	Former et organiser l'évaluation
ALASCA VO AQUATIQUE	42294035300028	Former et organiser l'évaluation
ALBARON FORMATION	93203934000017	Former et organiser l'évaluation
ALOHA SAUVETAGE ET SECOURISME	75226480400028	Former et organiser l'évaluation
AMS CROIX BLANCHE	43187872700012	Former et organiser l'évaluation
ANNECY SAUVETAGE SECOURISME	52502616700011	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 316 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5722-certificat-de-competences-de-formateur-en-prevention-et-secours-civiques/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification de formateur en prévention et secours civique répond au besoin de disposer de formateurs aptes à former à l'unité d'enseignement "prévention et secours civique de niveau 1"

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le formateur en prévention et secours civiques possède les compétences suivantes:

- 1 évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir par les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivants
2. D'apporter des connaissances structurées

- 2.1. en utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs
- 2.2. en explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants
- 2.3. en démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériels
3. Organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures, pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe, en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires, pour faciliter le partage et le transfert des connaissances
6. Suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'acquisition des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant, pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation, pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification
8. S'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions de formation, pour maintenir et développer ses compétences
9. Établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leurs apprentissages
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations
11. Gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte les dites conditions, pour faciliter l'acquisition des savoirs
13. Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage
14. Utiliser les différents outils de communication et de créer les supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoirs
15. maîtriser les procédures et techniques relatives aux gestes élémentaires de secours

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1";
- arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur";
- arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques";
- arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- détenir un certificat de compétence "prévention et secours civiques de niveau 1" datant de moins de trois ans ou à jour de formation continue s'y rapportant.

- être titulaire de l'attestation de formation relatives à l'unité d'enseignement de "pédagogie initiale et commune de formateur"

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

A l'issue de la formation, le préfet du département dans lequel s'est déroulé la formation organise un jury dont les membres sont définis par le décret 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours.

Chaque jury est composé de cinq membres désignés par le préfet :-

- un médecin ;
- trois titulaires du certificat de compétences de "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs" ainsi que du certificat de compétence de "formateur aux premiers secours" et à jour de leur formation continue ;
- une personnalité qualifiée au niveau départemental dans le domaine de la pédagogie du secourisme, titulaire du certificat de compétences de "formateur en prévention et secours civiques" ou "formateur aux premiers secours" et à jour de sa formation continue.

Le préfet désigne le président du jury parmi ces cinq membres.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2026
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS2771

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5722/>

Où se former

Formations référencées	97
Organismes	46
Régions couvertes	14
Prix indicatif	65 € – 1 800 €
Durée	6 – 89 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	531
Parcours menés à terme	526
Taux d'achèvement	99 %
Période	02/2022 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	782
----------------------	-----

Montant total engagé	621 254 €
Coût moyen par dossier	794 €
Durée moyenne	46 h
Période	01/2020 – 08/2026
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	1 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.